Berne, le 31 mars 2009

DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne pas pénaliser ceux qui nécessitent les soins les plus soutenus

En juin 2008, le Parlement a adopté la révision de la LAMal sur le financement des soins. Le délai pour l'audition de l'OFSP relative à la révision des trois ordonnances d'application est le 31 mars 2009. Dans sa réponse concernant l'OPAS, H+ s'oppose à la pénalisation des personnes nécessitant le plus d'assistance, réclame une définition des soins de transition et exige une fixation des coûts d'exploitation nécessaires aux institutions de soins.

H+ recommande de biffer le montant de 8.50 francs proposé par l'Office fédéral de la santé publique pour le niveau inférieur de soins et d'augmenter le montant destiné aux personnes qui nécessitent les soins les plus soutenus. A l'heure actuelle, le niveau inférieur n'est souvent pas rétribué dans les contrats tarifaires, car les frais de documentation seraient à peine couverts. Avec le nouveau montant fixé pour les soins les plus légers, les moyens nécessaires manqueront pour ceux qui requièrent le plus d'assistance. La quote-part des patients, fixée par la loi à 20%, a été limitée en parallèle à 7'000 francs par an pour ne pas trop charger ces derniers, conformément au souhait des organisations de patients et de seniors.

Qu'entendre par soins de transition?

Le Parlement ancre les soins de transition dans la loi, mais sans les définir clairement. Des soins de transition sont déjà prodigués dans les hôpitaux, cliniques et institutions de soins. Il faut que des soins dispensés à l'issue des séjours hospitaliers soient remboursés afin de permettre aux patientes et patients de recouvrer leur autonomie et de pouvoir vivre dans leur environnement. L'ordonnance doit définir le concept de manière à ce qu'il soit utilisable.

Non aux disparités cantonales

L'Office fédéral de la santé n'a pas fixé les coûts nécessaires aux entreprises de soins ou les coûts complets. La règlementation proposée laisse les cantons libres de fixer la part des coûts qu'ils doivent prendre en charge avec les communes. 26 régimes de financement des soins différents, ce n'est tout simplement pas admissible.
Vous trouverez les autres revendications de H+ sur le site web www.hplus.ch.

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et établissements de soins de longue durée publics et privés. Elle regroupe quelque 370 hôpitaux, cliniques et homes en tant que membres actifs et plus de 200 associations, pouvoirs publics, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. H+ représente des établissements hospitaliers totalisant quelque 177 100 postes de travail.

Informations complémentaires:
H+ Les Hôpitaux de Suisse
Charles Favre, président
Portable: 079 621 08 93
E-mail: charles.favre@parl.ch

Informations complémentaires:
H+ Les Hôpitaux de Suisse
Bernhard Wegmüller, directeur
Tél. prof.: 031 335 11 00,
Portable: 079 635 87 22
E-mail: bernhard.wegmueller@hplus.ch